



**VOTATIONS** Une initiative de la gauche condamne ces rabais fiscaux accordés aux entreprises. Outil de promotion économique, selon l'Etat et la droite, un contre-projet veut en clarifier la pratique.

# Cadeau fiscal ou stratégie économique?

PAULINE CANCELA

**28 février** Quelque part entre le Musée d'art et d'histoire et la caserne des Vernets, les Genevois devront aussi, le 28 février, se prononcer sur la suppression des allègements fiscaux accordés aux entreprises. Attaqué par une initiative socialiste, cet instrument permet au canton d'adoucir sensiblement la facture fiscale des sociétés en restructuration ou qui viennent s'implanter sur son territoire. Soucieux de préserver ce qu'il estime être un des seuls leviers de promotion économique, le gouvernement a répliqué par un contre-projet.

Fin 2011, le Parti socialiste cartonnait avec son initiative «Pas de cadeaux aux multinationales: pour la suppression des allègements fiscaux». Plus de 13 000 signatures étaient venues soutenir ce texte qui critique avant tout l'opacité du système, sans qu'on puisse en déduire un bénéfice pour le canton. «Les allègements fiscaux ne profitent qu'aux entreprises les plus riches, celles qui touchent un maximum de dividendes», affirme Pablo Cruchon, de Solidarités.

En face, la droite élargie ainsi que les milieux économiques font front uni avec le gouvernement pour défendre exactement l'inverse, à savoir qu'il s'agit d'une pratique indispensable pour dynamiser l'économie genevoise et qui peut profiter à toutes sortes d'entreprises (lire ci-dessous).

## Manque de transparence

Or, selon les initiateurs, il n'y a pas de critère contraignant – social, environnemental ou économique – qui conditionne l'octroi des allègements fiscaux dans la loi. L'objectif de la mesure serait d'autant plus vague que l'identité des sociétés bénéficiaires ainsi que les montants exonérés dans chaque cas ne sont pas connus du grand public, secret fiscal oblige. L'existence d'une quelconque stratégie économique mise en avant par le canton est donc sérieusement mise en doute.

L'Etat lui-même a d'ailleurs reconnu que la pratique souffrait d'un manque de transparence et pouvait susciter une «méfiance légitime». D'où la proposition d'un contre-projet pour lever le voile sur la question. Le Parti socialiste était prêt à négocier le retrait de son initiative contre davantage de contrôle et une définition contraignante des conditions d'octroi.

Peine perdue. «Trop timide», le contre-projet n'ajouterait au final qu'une liste vague de critères devant être «notamment» pris en compte.



Les allègements fiscaux ont été introduits en 1995 à Genève. Ils permettent au fisc d'exonérer une entreprise totalement ou partiellement de l'impôt cantonal sous certaines conditions. JPDS

Ses opposants n'y voient qu'une déclaration d'intention, louable certes, mais pas contraignante pour un sou. La marge de manœuvre du Conseil d'Etat y reste trop importante.

## Manque à gagner

Au-delà de la question d'un contre-projet et de la transparence qu'il permettrait d'amener ou non, la pertinence des allègements fiscaux est elle-même remise en question. Pour cette raison, une majorité de la gauche n'était pas réellement enclina à transiger sur leur suppression. A ses yeux, ils coûtent plus cher au canton qu'ils ne rapportent.

Entre 2004 et 2014, le manque à gagner fiscal a été de 928 millions de francs en tout, rappelle le socialiste Romain de Sainte Marie, tirant ses chiffres du rapport de gestion du Conseil d'Etat. Une manne qui aurait dû servir au maintien des prestations publiques, selon lui. Pour la

gauche, cette largesse du fisc cantonal s'inscrit dans une vague de baisses fiscales intervenues ces dix dernières années, avec, à la clé, «une crise des recettes et une politique d'austérité». S'y ajoute un détail technique: le canton paye pour ces allègements, via la péréquation intercantonale. «Celle-ci est calculée sur le potentiel imposable et non pas sur les recettes fiscales effectives», remarque encore M. de Sainte Marie.

## Pas de justice sociale

La Chambre de commerce, d'industrie et de services (CCIG) – favorable au maintien du dispositif – a calculé que le total des montants allégés depuis 1995 se monte à 1,2 milliard de francs, mais que 5300 emplois ont été créés en contrepartie. Un argument qui ne parle pas à la gauche. «Cela ferait 226 000 francs par emploi, c'est cher la place de tra-

vail», constate Umberto Bandiera, du syndicat Unia.

Il observe en parallèle, depuis les années 1990, une pression vers le bas sur les salaires à Genève. «La pratique des allègements fiscaux n'a pas permis d'améliorer la situation de l'emploi, qui se dégrade en Suisse et à Genève. Les bénéfices qui n'ont pas été taxés ont été logiquement redistribués aux actionnaires de ces entreprises. Cette politique des caisses vides n'a fait que creuser les inégalités.»

L'allègement fiscal n'est donc pas un outil de création d'emplois, mais un instrument «de concurrence fiscale qui suit le dogme néolibéral». Les initiateurs appellent de leurs vœux un véritable levier de promotion économique, comme le serait un fonds cantonal d'aide aux entreprises. «A ne pas confondre avec une subvention aux grandes entreprises et à leurs actionnaires!» concluent-ils. I

## ALLÈGEMENT FISCAL, KÉSAKO?

**A ne pas confondre** avec les statuts spéciaux (une catégorie fiscale amenée à disparaître dans le cadre de RIE3), les allègements fiscaux ont été introduits en 1995 à Genève et permettent au fisc d'exonérer une entreprise totalement ou partiellement de l'impôt cantonal sous certaines conditions, qui demeurent, à l'heure actuelle, à la libre appréciation du gouvernement. La Loi genevoise sur l'imposition des personnes morales (LIPM) est succincte sur le sujet. Dans son article 10, attaqué en votation, elle ne précise pas grand-chose, si ce n'est que l'entreprise candidate à un tel rabais doit «être dans l'intérêt de l'économie du canton» et nouvellement implantée sur le territoire ou en cours de restructuration. La durée d'un allègement est limitée à dix ans et s'octroie sur préavis de la commune où elle s'installe.

C'est dans les rapports de gestion du Conseil d'Etat qu'on en apprend un peu plus. Les entreprises concernées doivent, en principe, être «susceptibles d'apports substantiels à l'économie du canton». Les allègements peuvent également servir pour aider des entreprises en difficulté et maintenir des postes de travail qui seraient sinon perdus. Enfin, les candidats doivent se situer dans des activités économiques nouvelles. L'entreprise doit respecter ses engagements encore cinq ans après la fin de l'exonération (période de clawback). Avant ce moment, elle doit attribuer à un fonds de réserve un montant correspondant à l'économie d'impôts réalisée, et ne doit pas cesser ses activités, ni les vendre, ni transférer son siège hors du canton.

**Depuis 1995**, plus d'1 milliard de francs ont été ainsi exonérés des impôts, profitant à 193 sociétés dont 130 étaient toujours à Genève fin 2014. Il n'y a pas que les multinationales qui profitent de ce dispositif, bien que la moitié des entités concernées étaient, en 2012, des quartiers généraux. Seuls les secteurs d'activités visés sont publiés: le reste sont des sociétés actives dans la production, les biotechnologies, des start-up ou encore des sociétés de transport. La pratique a fortement été utilisée avant 2000 (jusqu'à 28 allègements octroyés en 1999), mais a ensuite diminué pour atteindre une moyenne de 5,8 par année. En 2014, seuls deux allègements ont été octroyés, contre neuf en 2013. PCA

# Pour l'Etat, l'initiative de la gauche est «masochiste»

**La perspective d'une suppression** des allègements fiscaux inquiète le gouvernement genevois. «Il serait extrêmement dommageable de priver le canton de cet instrument de développement économique, qui permet de favoriser la création de start-up à fort potentiel ainsi que l'implantation et le maintien d'entreprises avec leurs emplois», estime l'exécutif, qui avait convié la presse le 20 janvier pour défendre son contre-projet à l'initiative socialiste. Abolir les allègements fiscaux en pleine tourmente économique liée au franc fort serait «masochiste», selon le chef de l'Economie, Pierre Maudet.

L'Etat souligne qu'il utilise de façon «parcimonieuse» cet outil fiscal, signifiant qu'il renonce provisoirement à des revenus fiscaux théoriques, au profit d'une «consolidation et d'une diversification pertinente du tissu économique»,

de la création d'emplois et de la perspective de recettes fiscales ultérieures.

Contrairement aux initiateurs, la droite soutient que ces allègements rapportent davantage qu'ils ne coûtent puisque, sans eux, certaines entreprises ne seraient pas venues s'installer au bout du lac. Ce dont doute franchement la gauche. Reste que les quarante sociétés sous le coup de la mesure fourniraient actuellement 10 000 emplois directs et rapporteraient environ 190 millions de francs d'impôts par année au canton et aux communes, malgré l'abattement. Les rentrées fiscales liées à la masse salariale ainsi générée en font partie, soit 135 millions en 2013.

**Reconnaissant que la pratique** mérite d'être clarifiée pour ne souffrir aucune critique, la droite bourgeoise et le Conseil d'Etat présentent un

contre-projet qui précise dans la loi les critères d'octroi et de contrôle des allègements, tels qu'ils seraient déjà appliqués: diversification du tissu économique, création d'emplois, investissement, formation professionnelle, innovation, développement durable et respect des conventions collectives.

Les abus sont évités. «Si les contrôles montrent que ces objectifs ne sont pas tenus, l'allègement est remis en cause et le bénéficiaire peut se voir contraint de payer rétroactivement l'entier de l'impôt qu'il aurait dû payer», détaille encore l'administration. Cela a été le cas pour Merck Serono lors de la fermeture de son site genevois en 2012.

D'autre part, réfutant l'argument selon lequel cela n'avantagerait que les multinationales, l'Etat précise que 59% des allègements octroyés à

ce jour l'ont été à des sociétés dont le centre de décision se trouve en Suisse. Les milieux économiques affirment d'ailleurs que les multinationales représentent une «infime partie» des bénéficiaires.

**Pour la Chambre de commerce**, d'industrie et des services, «la réalité de l'allègement fiscal est loin de celle décrite par la gauche», mais elle répond, au contraire, à des conditions «strictes» même si elles ne sont pas formalisées dans la loi. «Il serait contre-productif de se passer d'un outil qui permet à notre économie de rester dans la course», défend-elle. Et de rappeler que tous les cantons suisses prévoient un dispositif similaire. «Le supprimer à Genève entraînerait un désavantage comparatif notoire vis-à-vis des autres cantons, en particulier du canton de Vaud.» PCA